

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 04-04 du 4 juillet 2019

CONVENTIONNEMENT DES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS D'APPUI DES POLITIQUES D'INSERTION (FAPI) ET DU FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (PLAN PAUVRETÉ).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code l'action sociale et des familles,

Vu la loi de finances initiale pour 2017 créant le fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu les articles L121-1, L263-1 et L263-2 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n°2017-202 du 17 février relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu la délibération n°2017-III-14 du 23 mars 2017 portant sur le nouvel engagement en faveur de l'insertion – signature d'une convention avec l'État,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 avril 2019 qui approuve la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre le Département et l'État au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;

Vu sa délibération n°04-02 en date du 18 avril 2019 qui approuve le conventionnement des actions « Insertion, Formation, Emploi » 2019-2020 au bénéfice des allocataires du RSA ;



Vu sa délibération n°4-3 du 10 décembre 2015 relative à l'évolution du dispositif d'aides individuelles à la formation destinées aux allocataires du RSA,

Vu la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 conclue entre le Département et l'État et signée le 19 avril 2017, modifié par avenant le 16 mai 2019,

Vu le Pacte Territorial d'Insertion,

Vu le Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi adopté le 5 avril 2018,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE à « Emmaüs Connect » une subvention de 25 000 € ;

- APPROUVE la convention ci-annexée à conclure avec « Emmaüs Connect » ;

- ALLOUE les subventions suivantes :

- « Rues et cités » : 80 000 euros,
- « La Fabrik » : 2 500 euros,
- « Emmaüs Alternatives » : 80 000 euros,
- « Adept » : 80 000 euros,
- « ECF » : 52 800 euros,
- « ISP » : 29 716 euros,
- « FACE » : 60 000 euros ;

- APPROUVE les avenants aux conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec « Rue et Cités », « La Fabrik », « Emmaüs Alternatives », « Adept », « ECF », « ISP » et « FACE » ;

- ALLOUE les subventions suivantes :

- « Maison Jardins Services » : 135 000 euros,
- « Pointcarré » : 15 000 euros,
- « Halage » : 20 000 euros,
- « Concordia » : 25 000 euros ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec « Maison Jardins Services », « Pointcarré », « Halage » et « Concordia » ;

- ALLOUE les subventions suivantes :

- GRETA MTE 93 : 28 800 euros,

- association Philotechnique de Saint-Denis : 27 300 euros,
- AMERI Conseil et formation : 32 400 euros,
- INSTEP Léo Lagrange Ile de France : 30 175 euros,
- SFMAD (Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement) : 33 070 euros,
- Groupe SOS Solidarités ASSFAM : 22 500 euros ;
- P2I (Passerelle pour l'Intégration et l'Insertion) : 38 963 euros,
- « La Marmite » : 20 000 euros ;

- APPROUVE le modèle type de convention, à conclure avec AMERI Conseil et formation, Groupe SOS Solidarités ASSFAM, INSTEP Léo Lagrange Ile de France et P2i (Passerelle pour l'Intégration et l'Insertion), dont projet ci-annexé ;

- APPROUVE le modèle type d'avenant, à conclure avec l'association Philotechnique de Saint-Denis, le GRETA MTE 93 et l'association SFMAD (Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement), dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les conventions et avenants précités, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
 et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.